

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MARDI 25 JUNI 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Madame BIFFIGER PEYRANI Isabelle pouvoir à Monsieur SIMONITI Jean-Claude.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2019.48 - OBJET : CONVENTION LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS.

VOTE : Pour : 27

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Le diagnostic réalisé dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 a fait apparaître la nécessité de créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) côté rive droite de l'Agglomération d'Agen.

Ainsi, il est apparu pertinent d'inscrire une nouvelle action d'aide à la parentalité sur le territoire de Bon-Encontre en ouvrant un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) inspiré du concept des Maisons vertes de Françoise Dolto.

Ce lieu est destiné à répondre aux attentes des familles, non pas en recherche d'un lieu de garde, mais bien en quête d'un espace convivial qui permet un échange entre parents.

C'est un lieu de rencontre, d'écoute et d'échanges, de détente et de parole où sont accueillis conjointement l'enfant de moins de 4 ans et son parent, ou l'adulte qui l'accompagne (parent, futurs parents, grand parent, ...).

Cet espace dédié à l'accompagnement à la parentalité permet d'aborder les notions de liens, de relation et de séparation symbolique en aidant l'enfant à acquérir son autonomie en toute sécurité.

Ce n'est pas un lieu de « savoir-faire » mais un lieu de « savoir-être » et répond aux principes suivants :

- L'accueil de l'enfant s'effectue en présence d'au moins un de ses parents ou d'un adulte référent,
- Les jeux et les activités constituent des supports destinés à favoriser la relation entre adultes et enfants,
- La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat et la confidentialité,
- La gratuité est retenue,
- Les accueillantes, toujours au nombre de deux, ne sont pas positionnées dans des fonctions d'expertise ou de conseils : elles s'appuient sur l'écoute et l'observation de l'enfant d'une part et des parents d'autre part.

Elles favorisent les interrelations entre l'enfant et son parent, mais également entre les divers enfants accueillis et entre les divers adultes qui les accompagnent.

L'accueil de ces familles sera effectué par du personnel (déjà en poste) des services enfance et petite enfance, des personnels des structures partenaires et des bénévoles, formés à l'écoute. Une formation leur sera dispensée et elles seront tenues de participer à des temps de réflexion et d'analyse des pratiques lors de supervisions animées par un psychologue à raison de 8h par an, en séance de groupe.

L'équipe d'accueillants serait constituée de :

- 5 accueillants (agents municipaux) de la Commune de Bon-Encontre mis à disposition,
- 2 accueillants (en alternance) de la crèche associative « histoire d'enfants »
- 1 accueillant du conseil départemental
- une bénévole de la crèche « Sucre d'Orge » à Castelculier
- 3 agents (en alternance) mis à disposition par la Commune de Boé

L'accueil aura lieu au local du RAM (65m²) au sein de la maison de la petite enfance tous les jeudis de 14h à 16h30 à raison de 35 heures d'ouverture au public en 2019 et 90 heures les années suivantes. Il sera fermé lors des vacances scolaires.

Compte tenu des locaux, l'accueil maximum sera de 10 adultes et 10 enfants simultanément.

Conformément aux règles d'intervention de la CAF de Lot et Garonne, la Commune sollicitera sa participation au titre de la Prestation de Service. Vous trouverez également joint à la présente délibération le budget prévisionnel du LAEP (**ANNEXE 11**).

Une évaluation/bilan sera effectuée une fois/an avec les acteurs et dans le cadre du CEJ.

II. Considérants et références juridiques :

- Vu la délibération de la Commune de Bon-Encontre du 02 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal a approuvé le renouvellement du CEJ pour la période 2019-2022 et les actions afférentes ;
- Vu la circulaire CNAF N° 2002-015 et le règlement d'intervention de la Caisse d'Allocation Familiales de Lot et Garonne qui spécifie les modalités d'organisation et de financement des LAEP,
- Considérant l'engagement du Conseil Départemental, des communes sollicitées et des associations de la petite enfance,

Je vous remercie, mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer et d'autoriser Monsieur le Maire à :

- **CREER** un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à la Maison de la petite enfance de Bon-Encontre,
- **SIGNER** la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, la Ville de Boé, l'Association crèche « Histoire d'Enfants » de Bon-Encontre jointe en **ANNEXE 11**.
- **SIGNER** tout document avec la CAF du Lot et Garonne en lien avec la création du LAEP dans les locaux de la Maison de la petite enfance de Bon-Encontre

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

AUTORISE Monsieur Le Maire à créer un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) à la Maison de la petite enfance de Bon-Encontre.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental, la Ville de Boé, l'Association crèche « Histoire d'Enfants » de Bon-Encontre jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document avec la CAF du Lot et Garonne en lien avec la création du LAEP dans les locaux de la Maison de la petite enfance de Bon-Encontre.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture.
Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20190625-201948-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019